

La recherche et REACH

Dominique Olivier
CFDT, France

La Confédération européenne des syndicats (CES), convaincue que l'avenir de l'Europe passe, plus que jamais, par un haut niveau de formation et d'innovation, a soutenu les objectifs du sommet européen de Lisbonne de mars 2000.

Dans ce contexte, les organisations syndicales ont appuyé l'engagement européen de porter l'effort de Recherche et Développement à 3 % du PIB à l'horizon 2010. Cet objectif ne sera atteint qu'au prix de politiques volontaristes tant au niveau européen que national. Dans une période de difficultés économiques, l'avenir ne doit pas être sacrifié. Or la recherche comme l'éducation, au-delà de la production et de l'acquisition de connaissances nouvelles, sont des éléments essentiels pour le développement économique, social et culturel de nos pays. Elles participent activement à l'approfondissement de notre démocratie.

La recherche, publique et privée, ne semble cependant pas être une priorité ni pour les pouvoirs publics, ni pour les entreprises. La recherche publique est très déstabilisée, comme en témoignent les démissions de 1 000 directeurs de recherche en France en mars 2004. Quant à la recherche en entreprise, elle n'atteint pas les objectifs fixés, doit faire face à la logique de financiarisation et est souvent sacrifiée lors de difficultés économiques.

Enfin, le développement de la recherche favorise la création d'emploi :

- l'emploi direct dans les activités de recherche ; emploi qui a besoin de statut, de reconnaissance et de perspectives d'évolution ;
- et aussi l'emploi induit par l'innovation qui est stimulée par la recherche.

Plusieurs axes croisant ces problèmes généraux de la recherche et les défis du projet REACH sont à approfondir :

- réconcilier la science et les citoyens dans une perspective de développement durable ;
- donner un nouvel élan à la recherche par des mesures dynamiques dans notre espace européen ;
- placer l'emploi au centre du dispositif Formation – Recherche – Innovation ;
- affirmer la nécessité d'un secteur public de recherche fort en soulignant l'exigence de coopération avec le secteur privé.

Réconcilier les sciences et les citoyens

Réduire le fossé qui s'est progressivement creusé entre les sciences et les citoyens est indispensable pour faire accepter un effort significatif en faveur de la recherche et donner du crédit aux produits de cette recherche. La recherche peut être le vecteur de droits fondamentaux et d'amélioration de l'accès aux biens essentiels pour tous les humains si elle est à l'écoute de la demande sociale et respecte un certain nombre de principes éthiques partagés.

Recherche et droits fondamentaux

Les habitants de notre planète attendent beaucoup de la recherche scientifique, mais doutent également de ses résultats. Ils ont en mémoire quelques catastrophes majeures, ou se sentent exclus des retombées de la science ou en subissent des conséquences négatives. Les plus jeunes ressentent durement l'absence de perspectives d'emplois qu'ils pensaient pouvoir attendre des avancées de celle-ci. Le projet REACH peut et doit répondre à ces interrogations et attentes en fournissant davantage d'information aux utilisateurs et en induisant des choix pour un environnement sûr et sain par le biais d'innovations sécurisées.



Recherche, demande sociale et principe de précaution

Il existe une vraie difficulté à construire la demande sociale, qui peut exprimer des besoins contradictoires, et à la traduire en questions de recherche. Une nouvelle gouvernance de la recherche doit donc permettre la prise en compte des attentes des divers acteurs de la société (syndicats mais aussi associations).

Le principe de précaution, qui est déjà une référence en Europe, est pour le mouvement syndical européen un gage fort pour de nouvelles recherches sur des questions essentielles que se pose la société (OGM, clonage, déchets nucléaires, cellules souches, homéopathie, etc.).

Mais ce principe de précaution, que nous concevons de manière positive, n'est pas un principe d'abstention. Il doit combiner les conduites de prudence et de responsabilité dans les travaux face à l'inconnu ou à l'incertitude.

Recherche et éthique

La recherche apporte des éléments de compréhension et de réponse aux enjeux essentiels de notre temps et à nos choix de société, notamment en matière de sécurité alimentaire, de recherche sur le vivant, d'énergie et de changements globaux.

Les acteurs de la société civile, les syndicats en particulier, doivent être un relais pour la valorisation auprès des citoyens des résultats de la recherche dans ces grands domaines sociétaux.

Mais c'est d'abord dans la pratique quotidienne des activités de recherche que les questions éthiques doivent se poser. La mise en place de comités d'éthique ouverts aux diverses composantes de la société civile doit être encouragée.

Ces nouvelles approches supposent que la recherche donne toute sa place au domaine des sciences humaines et sociales et contribue à une véritable nouvelle gouvernance de la recherche et des activités à risques.

Donner un nouvel élan à la recherche par des mesures dynamiques

Si l'avenir de l'Europe passe par l'innovation, l'investissement en formation supérieure et en recherche constitue, avec la négociation sociale, l'un des principaux moteurs du progrès économique et social. La priorité est donc, aujourd'hui en Europe, de développer l'activité de recherche et d'innovation prise en charge par les entreprises et de créer les conditions d'une meilleure interactivité avec la recherche publique.

Il faut donc :

- clarifier les relations entre la recherche publique

et les entreprises avec des clauses négociées sur la propriété et l'exploitation des brevets ;

- amplifier la synergie recherche publique / privée en multipliant les laboratoires mixtes ainsi que les partenariats d'études ;
- développer la mise en place de pôles publics de recherche et d'enseignement supérieur créant, par une facilitation des relations contractuelles, une attractivité certaine pour des activités industrielles ou de services ;
- encourager les créations d'entreprises innovantes, les transferts de technologie, les porteurs de projet et l'investissement de type capital risque dans ces entreprises ;
- faire en sorte que les grandes entreprises réintègrent dans leur stratégie le développement des programmes de recherche internes ; et, au plan sectoriel, consolider les centres techniques professionnels ;
- faire migrer les principes de transparence, de prévention et de responsabilité vers le domaine militaire car recherches civile et militaire ne peuvent s'ignorer. Le champ de REACH est particulièrement concerné par ce défi.

Placer l'emploi au centre du dispositif Formation – Recherche – Innovation

Intégré dans les politiques d'éducation, de formation tout au long de la vie et de qualification renforcée, le projet REACH doit induire un emploi et un travail de qualité dans les activités de recherche qui utilisent, plus que d'autres, des produits et des procédés potentiellement dangereux.

Il faut donc :

- préparer, par la formation, l'aptitude à la prise de risque sécurisée inhérente à la recherche et à l'innovation et faire reconnaître dans les conventions collectives ces compétences particulières ;
- promouvoir la Valorisation des Acquis de l'Expérience, génératrice d'une autre relation à la maîtrise des connaissances, et donc de créativité ;
- réévaluer la part d'emplois que les pouvoirs publics doivent assumer en R&D ;
- évaluer et prendre en compte la contribution de la recherche, notamment appliquée (ou finalisée) à l'amélioration des conditions de travail et au renforcement du dialogue social.

Affirmer la nécessité d'un secteur public de recherche fort

La science et la technologie font partie intégrante de notre patrimoine culturel au même titre que les autres formes d'expression de la culture. La recherche ne doit pas contribuer uniquement à la compétitivité économique. Elle doit s'approprier des aspects fondamentaux qui ne sont pas de rentabilité immédiate, mais peuvent se révéler importants lors de valorisation ultérieure (voir, par exemple, le décryptage du génome humain).

C'est la première mission de la recherche publique qui apporte également une contribution essentielle au progrès culturel et social, car elle contribue à éclairer les controverses, les débats et les décisions de nos responsables politiques et économiques en face des grandes questions liées aux évolutions de la société.

Le secteur public de la recherche doit également apporter aux citoyens une information objective, élaborée et relativisée par la pluralité, et une expertise indépendante nécessaire à des choix éclairés (cf. le cas de l'amiante en France).

En conclusion

Le mouvement syndical demande, d'une part, des signes forts et tangibles immédiats à intégrer dans le futur programme-cadre de recherche communautaire, d'autre part, une remise en perspective des instances et des modalités de débat autour de la science et du rôle de la recherche dans la société.

Le mouvement syndical européen estime que la recherche doit s'inscrire dans sa stratégie de développement durable. Sans recherche, pas d'approche environnementale conséquente, sans recherche pas d'approche audacieuse du travail et de l'emploi, sans recherche pas d'amélioration de la gouvernance économique, sans innovation pas de croissance économique.

La recherche européenne, avec ses thèmes prioritaires, ceux du sixième programme-cadre de recherche communautaire (2002-2006) et des prochains programmes, peut donc à la fois favoriser la mise en œuvre du système REACH et promouvoir les synergies entre REACH et les grands domaines de l'innovation et du développement.

L'ambition pour la recherche passe aussi par une exigence pour les conditions d'emploi et de travail des équipes de recherche. L'avenir de la recherche ne se réduit pas à un budget en fonction du PIB, mais aussi à la qualité et à la pérennité des emplois des chercheurs et personnels de laboratoire.

De bonnes réponses à toutes ces questions peuvent donner un signal fort à la jeunesse, aux salariés, aux entreprises, aux chercheurs qui, pour certains, doutent des sciences et des technologies ou qui, pour d'autres, doutent de la volonté des différents pays, de l'Europe et de certaines entreprises de développer la recherche.

La chimie n'est pas menacée lorsqu'elle se pose les bonnes questions relatives à sa durabilité. Parce que la chimie est une science fondamentale, plus qu'un ensemble de technologies et de techniques, elle possède, en interne et en coopération avec d'autres disciplines, les ressorts de son progrès continu.

La recherche, publique et privée, est placée devant ces nouveaux défis pour que s'édifie un nouveau paradigme du développement économique et social. ■

